François-Charles Mougel

HISTOIRE DES RELATIONS INTERNATIONALES

de 1815 à nos jours

Dix-septième édition mise à jour
55e mille

Que sais-je?

À lire également en
Que sais-je ?

COLLECTION FONDÉE PAR PAUL ANGOULVENT

Philippe Moreau Defarges, *La Mondialisation*, n° 1687.
Philippe Braillard, Mohammad-Reza Djalili, *Les Relations internationales*, n° 2456.
Pascal Gauchon, Jean-Marc Huissoud (dir.), *Les 100 mots de la géopolitique*, n° 3829.
Pascal Gauchon (dir.), *Les 100 lieux de la géopolitique*, n° 3830.
Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, *Théories des relations internationales*, n° 4075.
Frédéric Encel, *Les 100 mots de la guerre*, n° 4192.

En très amical hommage à Séverine Pacteau, maître de conférences honoraire en histoire contemporaine à l'Institut d'études politiques de Bordeaux, disparue en 2017, coauteur des quinze premières éditions de cet ouvrage.

FCM

Ce livre ne peut être reproduit ni utilisé à des fins
d'entraînement de systèmes d'intelligence artificielle.
La fouille de textes et de données est interdite
conformément à l'article 4(3) de la Directive (UE) 2019/790.

ISBN 978-2-13-089923-5
ISSN 0768-0066

Dépôt légal – 1re édition : 1988
17e édition mise à jour : 2026, novembre

© Que sais-je ?/Presses Universitaires de France, 2026
5, allée de la 2e DB, 75015 Paris

PREMIÈRE PARTIE

Du concert européen à la constitution des nouvelles nations (1815-1871)

CHAPITRE PREMIER

Le congrès de Vienne et ses prolongements : la lutte entre légitimité et nationalité

En 1815, après plus de vingt ans de conflits quasi ininterrompus, l'Europe aspire à la paix. Une paix qui clôture les bouleversements géopolitiques provoqués par la Révolution française et l'Empire napoléonien, dessine une nouvelle carte du continent, et fixe les principes et les modes de fonctionnement du futur système diplomatique. C'est ce triple objectif que s'assigne le congrès de Vienne dont l'acte final et les traités qui l'accompagnent ouvrent une nouvelle ère des relations internationales qui, par-delà les aléas et les ruptures, durera jusqu'en 1914.

I. – La situation diplomatique en 1815

1. Les formes de la paix et le nouveau système international

(A) *Une paix de vainqueurs.* – Quoique vaincue, la France, toujours jugée hégémonique et belliqueuse, doit être affaiblie. Les traités de Paris de 1814 et 1815 lui ôtent toutes ses conquêtes postérieures à 1792, y compris la Savoie et les places fortes du Nord-Est, ainsi que nombre de ses colonies (Antilles, île Maurice…), et la frappent d'une indemnité de 700 millions assortie d'une occupation militaire. Elle est aussi surveillée par un cordon d'États tampons – Pays-Bas, Prusse rhénane, Confédération helvétique, royaume de Piémont-Sardaigne – ainsi que par la Quadruple-Alliance

– qui regroupe les grands vainqueurs : Prusse, Royaume-Uni, Autriche, Russie –, afin de maintenir la paix. Celle-ci a été réglée par l'acte final du congrès de Vienne de juin 1815, selon le double principe de la hiérarchie – primauté aux pays les plus forts – et de l'équilibre – rejet de toute hégémonie au sein des États dominants. C'est d'ailleurs en vertu de ces principes que la France, grande puissance indispensable au nouvel ordre diplomatique, n'a pas été démembrée et qu'au contraire les petits États ont souvent été ignorés. La Russie reçoit ainsi la majeure partie de la Pologne et conserve la Finlande arrachée à la Suède tout comme la Bessarabie prise aux Turcs. La Prusse retrouve une part de ses provinces polonaises et acquiert les deux-tiers de la Saxe, ainsi qu'un bloc séparé de territoires rhénans. L'Autriche renonce à ses anciennes possessions belges et allemandes mais récupère ses terres alpestres et obtient les ex-Provinces illyriennes et le royaume de Lombardie-Vénétie qui, joint aux autres États dirigés par des Habsbourg, lui donne le contrôle de l'Italie. Elle reçoit également la présidence de la nouvelle Confédération germanique qui, même sans grand pouvoir, lui confère la prééminence sur les 39 États allemands. Le Royaume-Uni reprend le fief dynastique du Hanovre et consolide sa suprématie maritime et coloniale en s'emparant de Helgoland, de Malte, des îles Ioniennes, de plusieurs Antilles, d'une partie de la Guyane, de l'île Maurice et des colonies du Cap et de Ceylan, prises pour l'essentiel aux Français et aux Néerlandais. Ces derniers forment avec les Belges le nouveau royaume des Pays-Bas. Enfin, l'Espagne et le Portugal retrouvent leurs frontières tandis que la Suède, amputée de la Finlande, reçoit en compensation la Norvège enlevée au Danemark, puni pour ses liens passés avec Napoléon.

(B) *Une paix européenne.* – Les quelques États reconnus d'Asie et d'Afrique (Chine, Perse, Maroc) n'ont pas été conviés à Vienne, de même que les États-Unis ou encore l'Empire ottoman, pourtant partiellement européen mais dont l'islam dominant est perçu comme incompatible avec

les fondements chrétiens que revendique le nouveau système international. Quant aux empires coloniaux, ils restent soumis à la souveraineté de leurs métropoles respectives.

(C) *Une paix des rois.* – Les dynasties d'Ancien Régime, tels les Bourbons à Paris, Madrid et Naples, sont partout rétablies. Ces restaurations monarchiques se fondent sur une idéologie commune : la légitimité. Fruit de l'histoire, de la tradition et des valeurs chrétiennes, la légitimité s'incarne dans la suprématie de l'État, le droit divin et l'absolutisme royal. Récusant les concepts de nation, de souveraineté populaire, de république, voire de constitution, cette Europe des rois refuse toute reconnaissance aux peuples et aux nationalités malgré leur rôle dans la chute de l'Empire napoléonien. À l'inverse, elle conforte sa propre cohésion idéologique par le traité de la Sainte-Alliance de novembre 1815, qui instaure solidarité et assistance face à toute menace révolutionnaire entre les monarques de Russie, de Prusse et d'Autriche. Londres ne s'y associe pas, au nom de ses valeurs libérales, mais reste fidèle à la Quadruple-Alliance, jugée plus efficace. Une distinction s'esquisse ainsi entre les États de la réaction, arc-boutés sur le maintien de l'ordre, et la Grande-Bretagne, certes anti-révolutionnaire, mais attachée à une conception réformiste des relations internationales. À preuve, l'interdiction de la traite négrière ou l'internationalisation du Rhin qu'elle fait adopter par le congrès de Vienne : le droit devient l'un des outils de la diplomatie.

(D) *Une paix des États.* – Ayant banni la guerre comme régulateur des relations internationales, les grandes puissances se dotent d'instruments favorables à leur « paix idéologique ». D'un côté, les forces armées pour l'ordre intérieur et les « exécutions militaires » extérieures contre toute forme de subversion. De l'autre, la diplomatie, désormais professionnalisée, pour maintenir des réseaux de contacts pérennes et organiser les congrès nécessaires au bon fonctionnement d'un système global de concertation, d'équilibre et d'action dont le chancelier autrichien, Metternich, sera le principal acteur

de 1815 à 1848. Mais ce « concert européen » suppose une harmonisation des intérêts difficile à garantir. La Russie vise l'agrandissement de son aire d'influence au risque de déstabiliser les Balkans et la Méditerranée orientale. La Prusse rêve d'unifier son territoire et de grouper autour d'elle les petits États allemands. À l'inverse, l'Autriche défend son intégrité face à ses minorités nationales et son contrôle sur l'Italie et la Confédération germanique. Le Royaume-Uni veut utiliser la paix pour renforcer sa thalassocratie impériale et servir ses intérêts sans oublier ses idées libérales. Quant à la France, elle aspire à retrouver sa place dans le système international mais ses engagements idéologiques variés restent porteurs de bouleversements possibles, pour elle comme pour le reste du continent. La paix reste donc à construire.

2. **Les facteurs de changement.** – Ils se classent en deux groupes. L'un, statique, sous-tend l'Europe de l'ordre dont il défend, par l'intermédiaire de la Sainte Alliance, le *statu quo* idéologique et territorial établi en 1815. L'autre, dynamique, alimente l'Europe du mouvement par le biais de deux sources : d'une part, le libéralisme politique et économique qui gagne l'ouest du continent et, d'autre part, le mouvement des nationalités, appuyé par le romantisme libertaire, largement répandu au sein des peuples dominés de l'Europe centrale, méditerranéenne et balkanique, qui vise à refondre la carte du continent conformément au modèle de l'État-nation hérité de 1789. C'est la rencontre entre ces deux composantes, libérales et nationales, qui va faire du mouvement, au moyen de révoltes et de révolutions, la force majeure de transformation de la géopolitique du continent.

II. – Les premières luttes entre légitimité et nationalité (1815-1833)

1. **Les succès de la réaction et la politique des congrès.** De 1815 à 1830, le concert européen fonctionne et assure le maintien de l'ordre grâce à une série de congrès, pas toujours

unanimes cependant. À Aix-la-Chapelle, en 1818, la France est libérée et admise dans le cercle des grandes puissances quoique toujours sous surveillance. Les congrès de Carlsbad et de Vienne (1819-1820) confient à l'Autriche la mission de réprimer, de concert avec la Prusse, l'agitation politique et nationale qui gagne l'Allemagne, surtout au sud, depuis 1817. En 1820-1821, les troubles de Turin et les pronunciamentos de Madrid et de Naples, réclamant des constitutions libérales, amènent les congrès de Troppau et de Laybach à mandater l'Autriche pour rétablir l'ordre en Italie et en Allemagne, tandis que le congrès de Vérone de 1823 accepte de confier à la France la mission de restaurer l'absolutisme en Espagne. Les « exécutions militaires » et la répression qui s'ensuivent confortent en apparence le « système Metternich » mais n'éradiquent pas en profondeur les aspirations libérales et nationales. Le système, qui a bénéficié de l'intégration de la France à la Sainte-Alliance, perd en outre l'aide de la Grande-Bretagne qui, dès 1818, rejette le projet d'ordre mondial proposé par le tsar avant d'opter pour une politique de non-engagement motivée par ses principes libéraux comme par son refus de voir les grands États intervenir dans l'empire colonial espagnol alors en pleine révolte et dans lequel elle entend maintenir ses seuls intérêts.

À peu près calme de 1823 à 1830, l'Europe connaît une brutale poussée révolutionnaire à partir de 1830, à la suite du renversement des Bourbons en France, remplacés par la monarchie libérale de Louis-Philippe. Même si le nouveau régime se prononce pour la paix et la stabilité en Europe, l'écho des Trois Glorieuses de juillet 1830 et l'espoir d'une possible aide française rallument les feux du changement dans une large part du continent.

2. **Ordre et révolutions (1830-1833).** – Dès août 1830, les Belges que tout – religion, langue, économie – oppose aux Hollandais qui les dominent, proclament leur indépendance. Le roi des Pays-Bas, Guillaume I^{er}, en appelle à la Sainte-Alliance, mais la Russie et l'Autriche sont retenues